

FICHE DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE

INFIRMIER DE CENTRE DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

CATEGORIE: A

CONTEXTE DU RECRUTEMENT :

Poste vacant

Poste susceptible d'être vacant

Création

Date souhaitable de prise de fonction : 1^{er} février 2022

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE :

Centre : CENTRE PEP « LES OYATS »

Adresse : AVENUE DE LA PASSERELLE, 50290 SAINT-MARTIN-DE-BREHAL

LE POSTE ET SON ENVIRONNEMENT

FONCTION : INFIRMIER

NOMBRE D'AGENTS A ENCADRER : 0

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE :

EN FONCTION DE L'ORIGINE DU RECRUTEMENT: CONTRAT D'ENGAGEMENT EDUCATIF, CDD, MISE A DISPOSITION, DETACHEMENT, AUTRE.

ASTREINTE LA NUIT

PARTICIPATION A UNE FORMATION DEDIEE AVANT LE SEJOUR

DESCRIPTION DU CENTRE SNU :

Le SNU est un projet d'émancipation et de responsabilisation de la jeunesse complémentaire de l'instruction obligatoire. Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs: le renforcement de la cohésion nationale – qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale comme sur la dynamisation et la valorisation des territoires –, le développement d'une culture de l'engagement et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Le SNU se décline en 4 phases successives, dont 2 phases obligatoires, à terme, à partir de 15 ans :

- Une phase préalable d'information et de préparation, qui permet d'informer les familles et de préparer l'appel des jeunes. Appuyée sur le collège et les programmes d'enseignement, elle se traduit également par l'organisation d'une journée d'information en classe de 3^e ;
- un séjour de cohésion de deux semaines obligatoire, à terme, et destiné à transmettre un socle républicain fondé sur la vie en collectivité, la responsabilité et l'esprit de défense comme de résilience. Ce séjour réalisé en hébergement collectif dans l'année qui suit la classe de 3^e, est aussi l'occasion de bilans individuels ;
- une mission d'intérêt général, obligatoire, inscrite dans une logique d'accompagnement et d'individualisation des parcours. Fondées sur des modalités de réalisation variées, perlées ou continues, les missions proposées permettent d'accompagner les jeunes dans la construction de leur projet personnel et professionnel ;
- une phase d'engagement volontaire d'au moins 3 mois, réalisée entre 16 et 25 ans, et dont la mise en œuvre s'appuiera principalement sur les dispositifs de volontariat existants.

Les modalités de mise en œuvre du SNU sont guidées par l'impératif absolu de sécurité. Une attention particulière devra notamment être portée au respect de l'intégrité physique et psychologique et morale des jeunes mineurs, tout particulièrement à l'occasion du séjour de cohésion.

Au titre de ses compétences relatives à l'action éducative, l'IA-DASEN dirige les travaux de déploiement du SNU et s'appuie sur un **chef de projet** qui pilote **la réalisation du projet départemental** et qui est le premier interlocuteur et donneur d'ordres du chef de centre. Le chef de projet départemental s'appuie sur un comité de coordination départementale.

Chaque centre est dirigé par une équipe de direction, composée de profils complémentaires, issus des différents champs de l'action publique, associative ou professionnelle concourant à la mise en œuvre du SNU.

Le chef de centre est appuyé dans ses missions par 1 adjoint

Il dispose d'une équipe de soutien du centre composée de :

- un **intendant** chargé de la gestion quotidienne du centre
- un **infirmier** qui assure le suivi sanitaire des jeunes et contribue à la promotion de la santé

Un capitaine de compagnie et des tuteurs de maisonnées constituent l'encadrement au contact des volontaires.

Les compagnies d'une cinquantaine de volontaires sont mixtes. Dans chaque compagnie, les volontaires sont regroupés en maisonnées, non-mixtes, d'une dizaine de jeunes gens. A la tête de chaque maisonnée, un **tuteur** de même sexe incarne le premier niveau de la chaîne d'autorité et de responsabilité du centre.

EFFECTIFS DU CENTRE: 16 ENCADRANTS ET 100 VOLONTAIRES

DESCRIPTION DU POSTE (RESPONSABILITES, MISSIONS, ATTRIBUTIONS ET ACTIVITES)

Sous l'autorité du chef de centre et en lien avec les cadres de compagnie et les tuteurs, l'infirmier est un membre de l'équipe de soutien. Il est responsable et chargé des tâches et fonctions suivantes :

1. Référent sanitaire du centre.
 - Appuyer et conseiller l'équipe de direction et les cadres de compagnie sur le plan de la santé des jeunes volontaires tant en ce qui concerne le projet pédagogique du centre que les situations individuelles.
2. Suivi sanitaire et soins infirmiers
 - Assurer le suivi sanitaire et dispenser les soins infirmiers au profit des jeunes volontaires et, si besoin, des cadres.
3. Mise en œuvre de la procédure relative au repérage des jeunes éloignés du système de santé prévue dans le cahier des charges:
 - Repérer les jeunes volontaires qui n'ont pas réalisé, avant le séjour de cohésion, l'examen médical obligatoire des 15-16 ans ;
 - après examen de leur situation individuelle, assurer l'information sur l'intérêt de rencontrer un professionnel de santé et orienter vers le médecin traitant et/ou le centre d'examen de santé de leur lieu de résidence.
4. Liaison avec les professionnels de santé et structures de soins
 - Avec l'accord du volontaire et de ses parents, assurer la liaison avec les professionnels de santé du département d'origine (établissement scolaire, établissement médico-social, médecin traitant) et avec la structure de soins ayant conventionné avec le centre SNU.
5. Promotion de la santé
 - Tout au long du séjour, conseiller les jeunes volontaires ainsi que les équipes d'encadrement pour faire adopter des comportements favorables à la santé au cours des différentes activités et des moments de la vie quotidienne.

L'infirmier est présent en journée durant tout le séjour et assure une astreinte la nuit.

PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS :

- | | | |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Les structures et professionnels de soins | | |
| <input type="checkbox"/> les administrations de santé | | |

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE :

- Ce poste est ouvert aux agents sans expérience professionnelle
- Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle initiale
- Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée

LES CONNAISSANCES ET COMPETENCES MISES EN ŒUVRE

DIPLOME ET ATTESTATION REQUIS :

- DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER (UNE PHOTOCOPIE DU DIPLOME SERA DEMANDEE)
- ATTESTATION D'INSCRIPTION AU CONSEIL DE L'ORDRE DES INFIRMIERS EXIGEE
- ATTESTATION D'INSCRIPTION AU FICHER ADELI EXIGEE

CONNAISSANCES :

- Psychologie et sociologie de l'adolescent
- Règles pour assurer la sécurité physique et morale des mineurs
- Prévention et repérage des situations à risques psycho-sociaux
- Promotion de la santé
- Gestion d'évènements graves

COMPETENCES

- Sens des relations humaines
- Sens de l'organisation
- Capacité à travailler en équipe
- Capacité au leadership et maîtrise de soi
- Disponibilité
- Sens de l'initiative

VOS CONTACTS RH (NOM, PRENOM, FONCTION, ADRESSE ELECTRONIQUE)

Jean-Philippe CHAPELLE, chef de projet départemental de la Manche

sdjes50-snu@ac-normandie.fr

Copie : drajes-snu@ac-normandie.fr